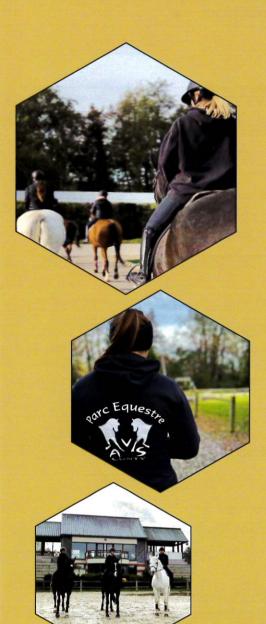


CFA - Maison Familiale Rurale de Songeons



f @MFRSONGEONS www.mfrsongeons.com

DEVENEZ ENSEIGNANT D'ÉQUITATION

Le BP JEPS « Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport » permet au titulaire d'encadré tous publics dans toutes disciplines équestres. En assurant la sécurité et l'entretien des équidés et des infrastructures tout en respectant le bien-être animal et les règles de sécurité.

■ DEROULEMENT ET ALTERNANCE

- **644 heures en Centre de Formation** se déroulant avec notre partenaire les Ateliers du Val de Selle à Conty
- Alternance
 - 2 jours en Centre de Formation
 - 3 jours chez l'employeur

⇒ STATUT

En contrat d'apprentissage avec une structure équestre répondant aux exigences suivantes :

- ≡ Être Labélisé **EFE**
- Avoir **80 licences** minimum
- Avoir un enseignant de niveau 4 ou supérieur.

■ CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 18 ans minimum
- ≡ Être titulaire du Titre Professionnel Animateur Équitation
- ≡ Être titulaire des **TEP** (VETP) ou équivalent
- ≡ Être Titulaire du PSC 1 ou d'une attestation reconnue (SST)
- Présenter un Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation
- ≡ Être titulaire d'un niveau Bac ou équivalent
- Être titulaire d'un Galop 6 de cavalier validé

Modalités et délai d'accès

Entrée possible 3 mois avant ou après le début de formation (début septembre)

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1: Accueillir le Public, l'informer, communiquer avec les différents acteurs de la structure. Rédiger pour présenter la structure, étude des publics accueillis dans la structure de stage. Intégration professionnelle, connaître, appliquer et faire respecter les règles de sécurité dans les activités équestres (90 heures)

Modules 2: Conception, conduite et évaluation d'une animation innovante au sein de la structure (90 heures)

Module 3: Encadrer tous publics de tous niveaux dans les activités équestres variées les disciplines nouvelles (300 heures)

Module 4 : Pédagogie de l'initiation, encadrer tous publics dans des activités de découverte et familiarisation (150 heures)



















CFA - Maison Familiale Rurale de Songeons







f @MFRSONGEONS www.mfrsongeons.com

EVALUATION DE LA FORMATION

Diplôme composé de 4 UC :

- **UC 1**: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- **UC 2**: Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC 3: Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champs des activités équestres
- UC 4: Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option «?initiation poney, cheval?»

Ces différents UC sont attribués aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre de formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnel et d'enseignant.

→ REMUNERATION

Année d'exécution du contrat	Jeunes âgés de 16 à 17 ans	Jeunes âgés de 18 à 20 ans	Jeunes âgés de 21 à 25 ans	Jeunes âgés de 26 ans et plus
1 ère Année	27 %	43 %	53 %	100 % du SMIC quelque soit l'année d'apprentissage
2 ème Année	39 %	51 %	61 %	
3 ème Année	55 %	67 %	78 %	

■ LES AIDES AUX EMPLOYEURS

Aide de l'état selon les montants en vigueur Aide versée par l'Etat (ASP) pour un contrat visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

FRAIS DES APPRENTIS

Formation prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO) Frais d'hébergement et de restauration : **contactez-nous ou consultez le site internet**

→ TARIFS

≡ Formation prise en charge par l'Opérateur de Compétence

■ DEBOUCHES

- Le BP JEPS spécialité éducateur sportif mention d'Activités
 Equestres est un pré-requis à l'accès à l'emploi de catégorie 2
 « enseignement animateur » dans la convention collective étendu du personnel des centres équestres.
- **Les emplois sont exercés** à titre permanent, occasionnel ou saisonnier
- Poursuite de formation en **DEJEPS Activités Equestres**.

CFA - Maison Familiale Rurale
1, route de Dieppe - 60380 SONGEONS
Tél.: 03 44 82 30 03 - E-mail: mfr.songeons@mfr.asso.fr